

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [7-8]

Artikel: Italie

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284485>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseil international des femmes

La réunion du Comité exécutif du CIF, tenue à Bruxelles à la fin du mois d'avril, a permis aux membres du Bureau, aux présidentes des commissions permanentes et aux présidentes des Conseils nationaux d'échanger leurs vues sur la communication entre les différentes instances du Conseil, cela afin de renforcer l'efficacité de nos travaux. Les participantes ont entendu et discuté les rapports des représentantes du Conseil auprès des différents organismes des Nations Unies et des membres de divers comités ONG.

Un séminaire d'un jour ayant pour thème « Les femmes, agents de succès du développement » avait été organisé par le Conseil national des femmes belges. On a insisté, au cours de ce séminaire, sur l'importance de l'éducation comme base de tout développement, et, dans l'optique des femmes du tiers monde, sur une éducation qui tienne compte de la culture propre à chaque groupe ethnique. Le rapport sur les ateliers et conférences de InterCrafts CONEX'81 (International Crafts, Conferences and Exhibition, Bangkok, 6-20 février 1981), relève un certain nombre de mesures à prendre en faveur de l'artisanat dans les pays en développement, par exemple, en ce qui concerne les matières premières, l'importance du reboisement.

Toujours sur le sujet du déboisement, un rapport a été remis aux déléguées sur les « Négociations globales », moyen non violent de planifier l'avenir ; ce rapport donne des suggestions pour une action au niveau national.

Enfin, il faut signaler que le Comité exécutif a décidé, sur proposition de la Commission permanente « Relations internationales et paix », d'organiser un séminaire, sur l'éducation à la paix.

Rolande Gaillard

Décennie des Nations Unies pour la femme

Faisons le point à bientôt une année de la Conférence de Copenhague.

La **Stratégie Internationale du Développement (SID)** adoptée par la session extraordinaire de l'Assemblée générale des NU en automne 1980 a été, selon le bulletin de la division de l'information des NU, « un triomphe pour les femmes : pour la première fois, la SID englobe explicitement les femmes, ne les relègue pas, par une sorte d'arrière-pensée, aux quelques pages concernant le développement social, mais les incorpore à la substance même de la SID, dans des domaines comme l'industrialisation, l'alimentation et l'agriculture, la science et la technologie et le développement social... Si tous les pays s'emploient à assurer la participation des femmes à tous les aspects du processus de développement, à égalité avec les hommes, comme agents aussi bien que comme bénéficiaires, la condition de la femme devrait s'améliorer nettement pendant la Décennie. »

Peu de temps après, l'**Assemblée générale des NU** a fait sien à son tour le programme d'action de Copenhague.

La **Convention** sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été signée par 81 pays, 12 l'ont ratifiée ou y ont adhéré. Il manque encore la ratification ou l'adhésion de huit Etats pour qu'elle entre en vigueur.

Le **Fonds de contributions volontaires** a un tel succès que l'AG des NU a décidé de le maintenir en activité même après la

Décennie de la femme, tout en recommandant aux gouvernements de le soutenir. Rappelons que c'est le seul fonds consacré exclusivement à des projets d'aide aux femmes. Il en a déjà soutenu 155, avec en moyenne une aide de 70 000 dollars, de préférence ceux d'un genre nouveau ou de caractère expérimental, ou ceux qui ne pourraient être pris en considération par d'autres fonds. Mais il n'a reçu en automne 1980 que 1,5 million, alors qu'il lui en faudrait 6 pour l'année en cours.

A fin 1980, **Mme Helvi Sipilä**, secrétaire-générale adjointe des NU, a quitté ses fonctions de directeur du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. On ne peut signaler ce départ sans rendre un chaleureux hommage à Helvi Sipilä. Il est impossible de mesurer l'influence qu'elle a exercée en stimulant par ses efforts personnels l'amélioration du statut de la femme. Moteur de l'Année Internationale de la femme et de la Décennie de la femme, elle s'est pendant dix ans mise tout entière, avec son intelligence et son sens politique, avec son incroyable capacité de travail, au service des femmes du monde entier, et spécialement de celles des pays en voie de développement. Son nom est inséparablement lié aux changements déjà très réels dont les femmes ont bénéficié depuis quelques années.

Grande-Bretagne

A la veille de la votation du 14 juin, la NZZ a publié une longue correspondance de Londres sur l'égalité des chances et des salaires, deux points réglés par la loi depuis plusieurs années. Cela n'a apporté une augmentation de salaire qu'à un petit nombre de femmes, les cas de travail égal étant relativement peu nombreux. Mais alors qu'en 1970 les salaires féminins étaient en moyenne de 40 % inférieurs à ceux des hommes, l'écart a été ramené à 24,5 % en 1975 ; il est toutefois remonté à 27 % à cause de la récession.

La commission chargée de veiller à l'application de la loi sur l'égalité des chances est très active : elle conseille les femmes qui se sentent discriminées sur les procédures judiciaires à introduire, elle peut en introduire elle-même ; elle fait faire des recherches scientifiques sur l'évaluation des places de travail ; elle attire l'attention du gouvernement sur l'efficacité ou sur les lacunes de la loi. Son rapport d'activité annuel contient, outre un abondant matériel statistique, les résumés des jugements portant sur les questions de principe.

Italie

Les deux référendums lancés contre la loi introduisant pour l'avortement la solution des délais, ont été balayés par environ 70 % des votants.

France

Dans son gouvernement provisoire, M. Mitterand a désigné plusieurs femmes : Mme Nicole Questiaux, ministre d'Etat, ministre de la Solidarité nationale ; ministre délégué auprès du premier ministre, ministre des droits de la femme : Mme Yvette Roudy ; ministre de l'agriculture : Mme Edith Cresson ; ministre délégué chargé de la jeunesse et des sports : Mme Edwige Avice.

Perle Bugnion-Secretan